

6 avril 2017

Remise du 2^e rapport de l'Observatoire national de la politique de la ville 2016

Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et Hélène Geoffroy, secrétaire d'État à la Ville se sont vus remettre, ce jour, le 2nd rapport de l'Observatoire national de la politique de la ville par son nouveau président, Jean-François Cordet.

Ce rapport intègre, pour la première fois, des études évaluatives sur le programme national de rénovation urbaine (PNRU) et sur un état des lieux de la mise en place des conseils citoyens. Comme chaque année, il propose une analyse de la situation des résidents des quartiers de la politique de la ville. Une troisième étude s'attache à caractériser, à l'aide de typologies, la diversité des nouveaux quartiers de la politique de la ville. Il rend aussi compte des principales mesures mises en œuvre au sein de ces mêmes quartiers au travers de fiches de synthèse, ainsi que des moyens financiers engagés.

Quelques enseignements des études évaluatives du rapport :

Le rapport distingue trois typologies des quartiers prioritaires de la politique de la ville au regard de trois thématiques : cohésion sociale, cadre de vie et emploi. Cet ensemble de trois typologies pourra permettre, par la suite, d'éclairer d'autres travaux sur des thématiques spécifiques.

A l'heure où s'engagent les projets du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), l'étude sur la politique de rénovation des quartiers de la politique de la ville donne une première appréciation chiffrée des effets à mi-parcours du programme national de rénovation urbaine (PNRU) sur la mixité sociale.

Le rapport propose également le tout premier état des lieux des conseils citoyens réalisé au 1^{er} octobre 2016 qui montre leur montée en charge. Il vérifie leur conformité aux dispositions prévues par la loi.

Quelques enseignements des fiches synthétiques du rapport :

- **Contrats de ville**

Comme souhaité par la nouvelle contractualisation, **plus de 70%** des 435 contrats de ville sont désormais pilotés à l'échelle intercommunale. Les contrats restant à l'échelle communale se trouvent situés en Outre-mer, en Île-de-France et dans des communes rattachées à des communautés de communes n'ayant pas la compétence « politique de la ville ».

- **Cohésion sociale et éducation**

L'étude sur les établissements scolaires relevant de la politique de la ville définit ces derniers à partir d'un critère de distance (moins de 300 m entre les établissements scolaires et les quartiers prioritaires) et concerne les données de l'année scolaire 2013-2014 :

CONTACT PRESSE

Marie-Pierre Ramos

Tél. : 01 85 58 60 53 - marie-pierre.amos@cget.gouv.fr

www.cget.gouv.fr

- 18 % des enseignants de collège dans ou à proximité des quartiers prioritaires ont moins de 30 ans, contre 11 % pour ceux des collèges plus éloignés.
- Le taux de réussite au brevet est de 79 % dans les collèges dans ou à proximité d'un quartier prioritaire, contre 87 % ailleurs.
- 20 % des élèves d'un collège dans ou à proximité d'un quartier prioritaire s'orientent vers une 1^{ère} professionnelle, contre 15 % pour ceux des collèges plus éloignés.

92 000 enfants ont bénéficié d'un programme de réussite éducative sur l'année scolaire 2015-2016, dont 80% en parcours personnalisé.

58 % des collégiens en Réseau d'éducation prioritaire et **69 %** des collégiens en Rep+ sont couverts par un programme de réussite éducative.

58 000 bénéficiaires d'une des 215 cordées de la réussite financées par le CGET sur l'année scolaire 2015-2016, dont un tiers de collégiens et deux tiers de lycéens.

- **Emploi et activité économique**

Le taux de chômage des 15-64 ans en quartier prioritaire est de 26,4 % en 2015, soit une légère baisse de 0,3% par rapport à 2014. Les emplois occupés sont souvent plus précaires : 22,4 % de CDD ou de contrats d'intérim, contre 12,6 % dans le reste des agglomérations et moins qualifiés : 72,8 % d'employés ou ouvriers contre 42,8%.

En 2015, **54 000** résidents des quartiers prioritaires (soit 8 % de la population active française et 13 % de celle des habitants des quartiers prioritaires) ont bénéficié d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion ou contrat d'avenir).

Au 1^{er} janvier 2015, **189 500** établissements économiques étaient implantés dans les quartiers prioritaires, soit près de **20 000** établissements de plus qu'un an auparavant. Les petits commerces de détail constituent le secteur d'activité le plus important parmi ces établissements (21,4%).

- **Cohésion sociale et cadre de vie**

30% des logements sociaux en France se trouvent dans les quartiers prioritaires en 2015. Les locataires du parc social résidant dans ces quartiers restent plus longtemps dans leur logement.

Au 31 décembre 2015, près de **12M** d'euros ont été engagés par l'Anru sur le PNRU (soit 24 % du total des investissements qui se prolongent jusqu'en 2020) et **810 000** logements ont fait l'objet d'une opération de rénovation urbaine (soit 80% des opérations programmées).

Sur le PNRU, les **6M** d'euros de subventions confiées à l'Anru doivent financer les opérations de 2014-2024 sur **216** quartiers d'intérêt national (présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants) et **274** quartiers d'intérêt régional, où vivent 3 millions d'habitants.

A compter de 2017, le rapport de l'ONPV deviendra thématique, une nouvelle formule dont la première édition sera consacrée à la mobilité résidentielle.

A savoir : L'intégralité du rapport 2016 est téléchargeable en ligne, sur le site du [CGET](http://cget.gouv.fr) et sur le site de l'Observatoire national de la politique de la ville (www.onpv.fr).

CONTACT PRESSE

Marie-Pierre Ramos

Tél. : 01 85 58 60 53 - marie-pierre.ramos@cget.gouv.fr

www.cget.gouv.fr